



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT D'ENTRETIEN PREVENTIF
DES EQUIPEMENTS SCENIQUES DU CENTRE
CULTUREL GEORGES POMPIDOU**

**DÉCISION N° DM-20-160
EN DATE DU 27 JUILLET 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société AMG-Féchoz, représentée par son Directeur général, Monsieur Emmanuel Suzon, dont le siège social est situé 46, rue Duhesme – 75 018 PARIS – pour l'entretien préventif des équipements scéniques du centre culturel Georges Pompidou, dont le coût forfaitaire annuel est fixé à 1 880 € (mille huit cent quatre-vingt euros) HT ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société AMG-Féchoz, représentée par son Directeur général, Monsieur Emmanuel Suzon, dont le siège social est situé 46, rue Duhesme – 75 018 PARIS – un contrat d'entretien préventif des équipements scéniques du centre culturel Georges Pompidou, dont le coût forfaitaire annuel est fixé à 1 880 € (mille huit cent quatre-vingt euros) HT ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

| |
|---|
| Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20200727-lmc1H7471H1-AR Date de réception en Préfecture : 27/07/2020 Date de Publication : 27/07/2020 |
|---|